

219C1663  
FR0000039299-FS0831

20 septembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BOLLORE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 septembre 2019, la société Yacktman Asset Management LP<sup>1</sup> (6300 Bridgepoint Parkway, Building One, Suite 500, Austin, Texas 78730, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société BOLLORE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 161 205 080 actions BOLLORE représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et 3,24% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BOLLORE sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Affiliated Managers Group, Inc. La société Yacktman Asset Management LP déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 941 500 778 actions représentant 4 970 686 719 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.